



MRC de Maskinongé
Schéma d'aménagement
et de développement
révisé

Légende :

	Limites de l'îlot déstructuré		Limites de propriété
	Affectation agricole active		Limites de la zone agricole
	Affectation agro-forestière de type 2 (10 ha et +)		Transport électrique
	Affectation urbaine		
	Affectation forestière		
	Rues desservies par l'aqueduc		

Échelle = 1 : 5 000

Réalisation : Service de l'aménagement du territoire
Source : Base numérique M.R.N. 1 : 20 000
© Gouvernement du Québec

Plan no.
CHA-03 et
CHA-05

*Affectations agricoles /
Îlots déstructurés :
Charette*